

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 JUILLET 2026 A 20H30



Le jeudi seize juillet deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Anne-Laure SORIN, Maire à la suite de la convocation qui a été dressée le : 11 juillet 2026

Etaient présent.e.s :

Mme Sylvie BESANÇON
 Mme Michèle CHAPON
 Mme Charlotte LOCATELLI
 Mme Emmanuelle NIO
 Mme Céline POUX
 Mme Anne-Laure SORIN
 M Gaël MASSOT
 Mme Angélique MEIGNAN
 M Aymeric MAIRE
 M Stéphane BREUILLLOT
 M Tanguy GAGELIN
 M Christophe RIGOLOT
 Mme Charline BRALLA

Étaient absents excusés :

M Antoine THOMET
 M Sylvain BOBILLIER-MONNOT

Procurations données :

M Sylvain BOBILLIER-MONNOT a donné procuration à Mme Anne-Laure SORIN
 M Antoine THOMET a donné procuration à Mme Céline POUX

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire prise dans le Conseil municipal.

M RIGOLOT Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Début de séance : 20h35

Table des matières

1) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2026	2
2) Délégations au Maire données par le Conseil municipal.....	2
3) Choix du candidat pour le local commercial (LOT B) ZAC du Moulin.....	2
4) Questions diverses	2



1) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2026

Madame le Maire demande si le projet de procès-verbal du 2 juillet 2026 amène des commentaires.

Après consultation, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2026, tel qu'il leur a été transmis.

Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

2) Délégations au Maire données par le Conseil municipal

Néant

3) Choix du candidat pour le local commercial (LOT B) ZAC du Moulin

Mme Anne-Laure SORIN rappelle au Conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé sur le territoire communal afin de recueillir les candidatures des personnes intéressées par la location du lot B du bâtiment ZAC du Moulin.

Une seule candidature a été reçue :

Mme Aurélie Labbé

AE Laly Nails

Prothésiste Ongulaire, Formatrice dans l'onglerie et Maquilleuse Professionnelle

SIRET : 820 967 982 000 19

Numéro d'activité : 27250350625

Délibération

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- *De louer le lot B du bâtiment ZAC du Moulin bail dérogatoire d'une durée de trois années à compter du 1er Août 2026, à l'entreprise « AE Laly Nails - SIRET : 820 967 982 000 19, Numéro d'activité : 27250350625 » ;
Selon tarif défini lors du Conseil du 2 juillet 2026 : 330 € mensuels hors charges + charges prévisionnelles de 50 € mensuels (régularisées année N+1) ; Précision : le loyer est à terme échu, payable auprès du SGC de PONTARLIER. Il sera demandé à l'entreprise de souscrire préférentiellement au prélèvement mensuel ;*
- *D'autoriser Mme le Maire à signer les baux dérogatoires ainsi que toute pièce relative à ces affaires ;*

Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

4) Questions diverses

1) Question posée au conseil/suggestion

Y a-t-il un projet de conseil municipal des jeunes ?

C'est effectivement une volonté du conseil municipal.

Un projet est lancé, en collaboration avec la commune des Fourgs.

Plus d'informations seront communiquées à ce sujet à la rentrée scolaire.

2) Stationnement sur la voie publique :

Pour donner suite à nombreux débordements (notamment parking en bord de route sur la rue FI Gagelin, parking sur voie communale rue du centre, parking en limite de voie communale à Chaudron, etc.) un rappel sera fait que la voie publique et ses accotements ne sont pas des lieux de stationnement. (Communication Intramuros, Facebook et affichage), en expliquant les conséquences possibles pour les usagers.

3) Demande de subvention exceptionnelle de la Maison d'Assistants Maternelles

Le Maire informe le conseil que la MAM a sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet de formation et d'accompagnement à la démarche snoezelen (une approche de stimulation sensorielle douce favorisant la détente et la communication) à destination des assistantes maternelles, pour les enfants accueillis au sein de la MAM. Le projet, tel que décrit dans la demande, représente un coût total d'environ 1 300 euros, se répartissant entre 700 euros pour la formation et l'accompagnement des deux assistantes maternelles, et environ 600 euros pour l'acquisition du premier matériel.

Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour la partie formation, sous réserve qu'une convention soit établie avec la MAM. Les modalités de cette convention, et notamment les pistes d'intégration du projet dans des actions communales (en particulier intergénérationnelles), seraient à discuter avec les assistantes maternelles de la MAM, afin de définir une contrepartie justifiant l'intérêt collectif de cette subvention.

À l'issue des échanges, et compte tenu du besoin d'une réponse rapide de la part de la MAM, il est proposé, à titre d'accord de principe

1. de verser la subvention ordinaire 2025, non versée à ce jour, d'un montant de 150 euros;
2. d'anticiper le versement de la subvention ordinaire 2026, d'un montant de 150 euros ;
3. de compléter ce versement par une subvention exceptionnelle pour la formation, sous réserve de la convention mentionnée ci-dessus. 300 €

Le conseil municipal donne un accord de principe sur cette proposition (8 plutôt favorables, 7 émettant un avis réservé ou contre). Une délibération formalisant cet accord, ainsi que la convention associée, seront présentées lors de la séance de conseil de septembre

Fin de la séance 21h36

Le Secrétaire : **M RIGOLOT Christophe**

Le Maire : **Mme Anne-Laure Sorin**

